

Paris, le 15 septembre 2022



Monsieur le Ministre

Lors de la bilatérale du 14 septembre avec votre Directeur de Cabinet, Solidaires l'a interpellé sur la situation d'un enseignant membre de Sud Education.

Nous nous permettons par ce courrier de vous saisir officiellement.

Kaï Terada exerce les fonctions de professeur de Mathématiques au lycée Joliot Curie de Nanterre dans les Hauts de Seine, il est par ailleurs co-secrétaire départemental du syndicat SUD éducation 92.

Le 4 septembre 2022, soit quelques jours après qu'il ait fait sa rentrée, il reçoit un arrêté de suspension à titre conservatoire sans aucune explication, son chef d'établissement n'ayant pas été informé d'une quelconque procédure. Le 7 septembre, notre camarade est reçu par le DRH de l'Académie de Versailles accompagné par un représentant de sa fédération. Lors de l'entretien, le DRH dément la volonté de l'administration d'engager une procédure disciplinaire contre M. Terada et parle d'une procédure de mutation dans l'intérêt du service, sans apporter de motivation à la mutation, un entretien ultérieur devrait intervenir pour une notification officielle de la mutation dans l'intérêt du service.

Dans le dossier administratif de notre camarade, aucun élément y figurant ne permet de comprendre l'attitude du rectorat.

Pour Solidaires Fonction Publique, le Rectorat de l'Académie de Versailles se livre à une procédure abusive. Il ne s'agit pas d'autre chose que de répression anti-syndicale contre un de nos camarades actif sur le plan syndical et associatif.

Nous vous alertons sur l'attitude d'une administration qui suspend un fonctionnaire en dehors toute présomption de faute grave commise, ce qui contrevient manifestement aux termes de l'article L531-1 du code général de la Fonction Publique.

Au-delà du cas évoqué dans ce courrier, nous assistons depuis plusieurs années à des phénomènes de répression de l'action syndicale dans la Fonction Publique et dans l'éducation en particulier, ces attaques contre les militants syndicaux doivent cesser.

Sachant pouvoir compter sur votre attachement aux droits des personnels, nous espérons que vous pourrez nous apporter des éléments concrets et que votre intervention permettra de rétablir notre camarade dans ses droits.

En vous remerciant par avance, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gaëlle MARTINEZ
Déléguée générale Solidaires FP

